

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le jeudi 9 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 03/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/04/2026.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme DUFROU Virginie, M. LÉON Sébastien, Mme BOULAIN Anne, M. COELHO Wilson, Mme GAUDRÉ Delphine, M. CHASSERIO Alexandre, M. MARMIGNON Erwan, Mme PLESSIS Clémentine, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie, M. DE LABRIOLLE Éric, Mme LETERTRE Corinne, Mme LOYANT DELIÈRE Sarah, M. PAILLARD Yannick, Mme LAINET Florence, M. COUROUSSÉ Vincent, Mme HEMERY Marilyne, M. LANDAIS Pierrick.

**A été nommée secrétaire** : Mme BOULAIN Anne

### 2026-32 Portant désignation de délégués dans les instances et organismes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

#### **DÉSIGNE**

Les représentants pour les instances et organismes :

La collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Celui-ci participe à la vie des instances et relaye l'information auprès de sa collectivité et du CNAS. Il participe à l'assemblée annuelle départementale, donne un avis et émet des vœux sur les orientations de l'association.

CNAS	
1 Titulaire	Delphine GAUDRÉ

\*\*\*

Le syndicat de Bassin de l'Ernée est composé de 3 EPCI, représentants une partie de leurs communes :

- Communauté de communes de l'Ernée (CCE) - 13 délégués titulaires et 13 suppléants
- Communauté de communes du Bocage Mayennais (CCBM) - 4 délégués titulaires et 4 suppléants
- Laval-Agglomération – 2 délégués titulaires et 2 suppléants

Le Syndicat Mixte Fermé du JAVO exerce, par transfert de compétences de Laval-Agglomération, de la Communauté de Communes de Coëvrons et de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, la compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur son territoire de compétence.

Syndicat de Bassin de l'Ernée et JAVO	
1 titulaire	Gérard DERBRÉ
1 suppléant	Florence LAINET

\*\*\*

Conseil d'exploitation des régies eau et assainissement est chargé de l'administration des régies et délibère sur les affaires relevant de sa compétence propre et émet un avis sur les délibérations soumises au conseil communautaire.

Conseil d'exploitation des régies eau et assainissement de Laval Agglomération	
1 titulaire	Pierrick LANDAIS
1 suppléant	Gérard DERBRÉ

\*\*\*

Mobilité	
1 titulaire	Sylvie VAN BOURGOGNE

\*\*\*

Accessibilité	
1 titulaire	Corinne LETERTRE

Adopté à l'unanimité,

L'autorité territoriale, le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La secrétaire de séance  
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/04/2026  
Le Maire  
Olivier BARRÉ



Conseil d'exploitation des régies eau et assainissement de Laval Agglomération	
1 titulaire	Pierrick LANDAIS
1 suppléant	Gérard DERBRÉ